



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIÈRES

Délib. CS-
N° 17/2023
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à salle du conseil municipal de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 20

Date de convocation du Comité : 1^{er} mars 2023

TITULAIRES PRÉSENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRES REPRÉSENTÉS :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
Messieurs	BARDIES Pierre (SIAH Fresquel)	représenté par	FERNANDEZ David
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel

Mme Bernadette SIRE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 janvier 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 (joint en annexe).

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr